emplaire
. Les détails
uniques du
vent modifier
t exiger une
le de filmage

d/
es

xed/
piquées

l/
e: aire

ed by errata
filmed to

ement
ta, une pelure,
de façon à
ble.

X

32X

1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

3

LES LIBERAUX

.. ET ..

LE TARIF.

PREFERENCE SANS RECIPROCITE.

Les intérêts des producteurs Canadiens sacrifiés.

3

LES LIBERAUX ET LE TARIF.

INDEX ALPHABETIQUE.

LES LIBERAUX ET LE TARIF.

Quand les libéraux étaient dans l'opposition, leur grand cheval de bataille était la mort à la protection.

Il n'y a pas de vitupérations qu'ils n'aient lancées contre la protection et les manufacturiers.

Pour bien juger de la haine des libéraux contre la protection, il est bon de rappeler un peu ce qu'ils disaient autrefois.

On sentira plus facilement la rage qui les anime de n'avoir pas pu la détruire, d'être obligés de laisser subsister malgré eux le système protectioniste, et l'on comprendra quelles voies détournées ils prennent pour essayer de l'abattre.

En 1890, Sir Richard Cartwright disait :

" Notre système protecteur, je l'affirme, " est une monstrueuse erreur si tant est " même qu'il soit honnête ; s'il ne l'est pas, " c'est une monstrueuse tentative de vol."

Plus tard, il disait :

" J'adhère toujours à ma déclaration " passée : la protection est tout simplement " un vol délibérément légalisé et organisé ; " et qui plus est, si vous ne la détruisez " pas, c'est le grand chemin qui mène, à " l'esclavage politique d'abord, puis à l'es- " clavege industriel."

Plus tard, en 1895, encore il disait :

" Les honorables députés me demandent " quel système nous voulons établir. Eh " bien, monsieur l'orateur, votre curiosité " va être gratifiée, et je crois être en ceci " l'interprète de mes collègues à la Cham- " bre en disant : Mort à la protection."

L'hon. W. Laurier n'était pas moins violent dans ses vitupérations contre la protection.

En 1893, après la convention, il disait :

" Je ne serai satisfait que lorsque le der- " nier vestige de protection aura disparu " du sol canadien ; notre grande réforme " est d'effacer du sol du Canada le dernier " vestige de la protection."

A Victoria, il a dit :

" Si les libéraux réussissent, ils coupe- " ront immédiatement la tête à la protec- " tion et fouleront son cadavre à leurs " pieds."

L'hon. Louis Davies disait de son côté :

" Nous avons combattu cette politique " d'année en année. C'est un système " maudit, maudit de Dieu et des hommes."

Et une autre fois :

" Appelez cela protection, féodalité, es- " clavage, peu importe, c'est la même " chose. Elle ne diffère, sous aucun rap- " port, c'est l'asservissement."

Ceci doit suffire pour démontrer l'intention bien arrêtée qu'avaient les libéraux de démolir la protection quand ils étaient dans l'opposition. Le mode dont devait s'assouvir cette vengeance n'était pas bien clair.

Avec les époques et avec les chefs nous avons assisté à l'éclosion de méthodes diverses.

La série en est curieuse à noter et à conserver.

Ils ont prêché successivement comme antidote contre la protection, comme remède aux maux des contribuables, les réformes suivantes :

1o *Union Commerciale avec les Etats-Unis.*

2o *Libre échange continental.*

3o *Réciprocité illimitée.*

4o *Libre échange tel qu'il est pratiqué en Angleterre.*

5o *Tarif du revenu seulement.*

C'est la formule qui vint la dernière en date et qui fut adoptée par la convention libérale, à Ottawa, en 1893.

Il faut toujours, avec les libéraux, faire la part de la réthorique.

Deux seules de ces formules furent traitées au point de vue pratique, les autres restèrent sous forme académique.

La reciprocite avec les Etats-Unis.

Ah, voilà qui fut longtemps le thème des discours libéraux !

Qui ne se souvient l'âge d'or que les libéraux faisaient entrevoir aux cultivateurs quand nous aurions la réciprocité avec les Etats-Unis, quand serait renversée cette barrière qui nous fermait le grand marché naturel américain, ce marché de soixante-quinze millions de consommateurs.

Le commerce des chevaux, celui du foin, celui de l'orge, devaient fleurir aussitôt les libéraux arrivés au pouvoir.

Eux seuls d'ailleurs, avaient, disaient-ils, le secret pour faire consentir les Américains à accorder la réciprocité.

Les conservateurs avaient bien essayé, mais en vain.

M. Laurier haussait les épaules et disait laissez-moi m'en mêler et vous verrez cela.

C'était le beau temps où le chef libéral s'écriait à Boston qu'il préférait le dollar américain au chelin anglais.

A-t-on assez berné les cultivateurs avec cette réciprocité ?

Eh bien, qu'est-il arrivé ?

Les libéraux ont pris le pouvoir en 1896. Ont-ils songé à la réciprocité avec les Etats-Unis, à cette réciprocité qui devait être le salut de l'agriculture canadienne.

M. Laurier a réformé le tarif, du moins il le prétend.

A-t-il offert la réciprocité aux Etats-Unis ?

Pas du tout ; il a offert une préférence à l'Angleterre, le pays des décorations, et il a déclaré que seule l'Angleterre pourrait jouir de cette préférence.

Puis il est allé à Washington demander aux Américains de nous accorder la réciprocité de tarif.

Tout le monde sait le résultat.

Comment, ont dit les Américains, vous nous demandez de vous faire des concessions de tarif et vous donnez à l'Angleterre des avantages sur tous ceux qui commercent avec vous, même sur nous, vos voisins, vos meilleurs clients.

Ils ont refusé purement et simplement, et M. Laurier est revenu avec une veste et une note de $34,000.

Tarif de revenu.

La dernière invention des libéraux était le tarif de revenu. Voici comment ils comprenaient cette doctrine nouvelle :

Le tarif protectionniste, disaient-ils, n'a pas été créé ni imposé au Canada pour servir à la chose publique.

L'argent qu'il rapporte, disaient-ils, ne tombe pas dans les coffres du trésor, mais va dans la poche des manufacturiers qu'il met à même de maintenir leurs prix.

Réduisons, disaient-ils, le tarif de tout ce qui n'est pas absolument nécessaire au fonctionnement des services publics.

Tout surplus dans un exercice financier est un vol de l'argent du peuple.

S'il y a surplus c'est qu'on a soutiré de la poche du contribuable plus qu'il ne devait légitimement être appelé à payer, et cet argent doit lui être restitué sous forme d'une diminution correspondante et équivalente des droits de douanes.

Voilà la doctrine libérale de 1893. Hélas, où est-elle maintenant ?

Nous assistons au spectacle de ministres élus d'après ce programme et qui s'écrient :

" Oui, nous dépensons plus parceque les revenus des douanes sont plus élevés que ceux de nos prédécesseurs."

Nous voyons ces mêmes libéraux se glorifier de leurs surplus, du surplus des taxes douanières, et lancer un défi à ceux qui les supplient de s'arrêter dans leurs extravagances.

" Attendez donc que vous nous voyiez l'année prochaine !"

Voici tout ce qu'il est advenu des deux seuls projets sérieux, et peut-être sincères, qu'avaient conçus les libéraux pour porter à la Protection le coup qu'ils méditaient mais qui a heureusement échoué.

Alors, qu'a fait le gouvernement Laurier ?

Le Tarif Liberal.

Les libéraux n'ont donc pas pu mettre en application leurs principes.

Ils n'ont pas pu abaisser les droits pour les limiter aux besoins du service, parceque leurs amis manufacturiers qui avaient bien crié contre la protection quand ils étaient dans l'opposition, et étaient sûrs qu'on n'y toucherait pas, se sont empressé de crier " ne touchez pas à la protection," quand Sir W. Laurier est arrivé au pouvoir et ont été tentés de mettre à exécution leurs théories. Ils n'ont pu sérieusement demander la réciprocité avec les Etats-Unis parceque les libéraux loyaux ont toujours été hostiles à toute mesure établissant une différence de droits adverse à l'Angleterre.

Ils ont choisi un moyen terme. Ils ont fait un *semblant de réforme de tarif*, et ne pouvant pas se jeter du côté des Etats-

Unis, ils se sont jetés du côté de l'Angleterre en adoptant à l'égard de la Grande Bretagne ce qu'ils ont appelé le tarif différentiel ou préférentiel, qui est la seule modification sérieuse faite au tarif.

Nous avons signalé dans la brochure (Actes et Paroles (1) page 9), quel est l'effet produit par les réductions directes opérées dans le tarif général, elles sont insignifiantes absolument.

Le vrai changement opéré, la vraie politique nouvelle inaugurée par le gouvernement Laurier est celle du tarif préférentiel.

Tarif Preferentiel.

Il est inutile de prendre par le menu les tergiversations par lesquelles le gouvernement libéral est passé avant de décider ce qu'il entendait réellement faire en fait de tarif préférentiel. Il est bien évident que son idée primitive n'était pas le tarif tel qu'il est actuellement; qu'au début, M. Fielding et Sir Richard Cartwright et Sir W. Laurier même, comptaient laisser la préférence accessible au monde entier, et surtout aux Etats-Unis.

Mais cela s'est modifié, et maintenant la politique ouverte et déclarée du gouvernement est de donner à la Grande Bretagne une préférence de tarif contre le monde entier.

Cette préférence consistait dans une réduction sur le tarif général qui a été de 12½ p.c. du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1898.

Le 1er juillet 1898, la réduction a été portée à 25 p.c.

Enfin, le 1er juillet prochain (1900) la réduction sera de 33⅓ p.c. En un mot, l'Angleterre a reçu du Canada l'avantage d'introduire ici des marchandises à 33⅓ p.c. meilleur marché que les autres pays.

On conçoit la valeur de cet avantage pour un pays comme l'Angleterre, qui a le monde entier comme concurrent.

Or, qu'est-ce que l'Angleterre a donné en échange d'un pareil avantage?

Rien, absolument rien.

Les produits du Canada sont traités en Angleterre absolument comme les produits de tous les autres pays.

C'est là qu'il y a eu la trahison de la part de Sir W. Laurier.

C'est pour cela qu'il doit être condamné.

La question qui se pose en face de ce coup fatal à nos intérêts est celle-ci :

Sir W. Laurier ne pouvait-il pas faire profiter les industries nationales canadiennes en particulier l'agriculture, les mines, etc., des concessions qu'il faisait à l'Angleterre en lui accordant la préférence de commerce?

Sir W. Laurier lorsqu'il s'est rendu en Angleterre au Jubilé de la Reine apportant avec lui la préférence de tarif en faveur de l'Angleterre avait en main le moyen d'obtenir des avantages réciproques pour les produits canadiens, mais il n'a pas voulu profiter de la position ni même des offres qui lui étaient faites.

Les conservateurs avaient préparé le terrain pour obtenir des avantages en faveur de nos agriculteurs, par un travail incessant.

Dès 1859, les diverses provinces de l'Amérique Britannique du Nord, avaient cherché

à adopter un plan de tarif préférentiel entre elles, mais le gouvernement de la métropole s'y opposa à moins que cette préférence ne fut étendue à toutes les possessions britanniques.

L'agitation en faveur d'une Confédération Canadienne mit fin aux négociations entamées à ce sujet, mais aussitôt que la Confédération fut devenue un fait accompli, on songea, de nouveau, au projet momentanément abandonné. En 1880 le gouvernement conservateur à Ottawa établit à Londres un commissaire dont le principal devoir est de protéger nos intérêts commerciaux auprès du gouvernement anglais. En 1891, le 30 septembre, le parlement fédéral, réalisant que les traités de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique constituaient un obstacle insurmontable au commerce préférentiel, dans l'empire, adopta une adresse priant le gouvernement anglais d'user de son pouvoir pour mettre fin à ces deux traités que Lord Salisbury qualifiait de malheureux puisqu'ils entravaient toute action vers le but désiré.

En 1892, le parlement fédéral définit clairement, par une résolution, fortement combattue par le parti libéral alors en opposition, la situation du parti conservateur sur cette question importante.

Voici les termes de cette résolution :

Quand le parlement du Royaume Uni admettra les produits du Canada sur les marchés anglais à des conditions plus favorables que les produits des pays étrangers, le parlement du Canada sera disposé à accorder des avantages équivalents en réduisant sensiblement les droits qu'il impose sur les produits manufacturés en Angleterre.
(*Débats* 1892, p. 1599)

Poursuivant toujours la même politique le gouvernement conservateur réunit à Ottawa en conférence, des délégués de toutes les parties de l'Empire en 1894.

Cette réunion, présidée par Lord Jersey, adopta la résolution suivante, après d'intéressantes délibérations :

" Résolu : Que cette conférence est d'o-
" pinion qu'il est désirable d'avoir un ar-
" rangement douanier entre la Grande
" Bretagne et ses colonies, par lequel le
" commerce, entre les diverses parties de
" l'Empire, sera placé sur un pied plus fa-
" vorable que le commerce avec les nations
" étrangères."

Entre temps, Sir Charles Tupper, le vaillant chef de l'opposition, alors commissaire du Canada, à Londres, ne perdait aucune occasion, dans les réunions publiques, dans les journaux et dans les grandes revues périodiques anglaises, de faire valoir cette thèse dont l'adoption est destinée à changer complètement la situation commerciale de notre pays.

Son article dans le *19th Century* du mois d'octobre 1891, produisit une impression profonde en Angleterre. On peut en dire autant de l'article qu'il écrivit pour la *Fortnightly Review*, en août 1892. Sur ces entrefaites, eut lieu la réunion à Londres du troisième congrès des chambres de commerce de l'Empire, au mois de juin 1896, sous la présidence honoraire de l'honorable Joseph Chamberlain, ministre des colonies.

La première question dont s'occupa le congrès fut le commerce préférentiel.

Les discours prononcés en cette occasion par les représentants des chambres de commerce anglaises indiquent combien l'opinion publique en Angleterre s'est modifiée, depuis quelque temps, sur la question du commerce préférentiel.

Après avoir analysé avec soin, les différentes propositions faites à diverses épo-

ques par les colonies et par les gouvernements anglais, M. Chamberlain s'exprime ainsi :

"Nous avons donc eu une proposition " par les libre-échangistes anglais que les " colonies ont rejetée, puis une proposition " par les protectionistes coloniaux que " l'Angleterre a refusée. Si donc nous " voulons faire quelque progrès vers la so- " lution de cette question, nous devons " adopter un moyen terme, un terme où " l'on rencontrera des avantages mutuels, " un terme où chaque partie cèdera quel- " que chose de ses idées préconçues et où " le bien général dominera les intérêts " particuliers. Je dois dire que, si je l'ai " bien comprise, une résolution qui va " vous être soumise par la Chambre de " Commerce de Toronto, contient le germe " de tel compromis.

"Que dit donc cette résolution? J'es- " père l'avoir bien comprise.

"Cette résolution projette l'établisse- " ment d'une union douanière qui créerait " pratiquement le libre-échange, dans les " limites de l'empire, mais laisserait les " colonies libres d'imposer les droits qu'el- " les jugeraient nécessaires sur les mar- " chandises étrangères, excepté que, (et " ceci serait une condition essentielle de " tout arrangement), la Grande Bretagne " consentirait à imposer des droits modé- " rés sur certains articles que les colonies " produisent abondamment. Si je l'ai bien " compris, ces articles comprendraient les " grains, la viande, la laine, le sucre et sans " doute d'autres articles dont nous faisons " une consommation prodigieuse, que les " colonies produisent facilement et qui " nous seraient fournis, pour ainsi dire ex- " clusivement par ces colonies et par la " main d'œuvre de sujets britanniques.

* * * * * * * *

"Cet arrangement offrirait à nos colo- " nies un marché illimité pour leurs pro- " duits agricoles et autres.

"Sans doute qu'un tel projet a besoin " d'être examiné dans ses moindres dé- " tails.

"On devra, je suppose, faire certaines " exceptions ou réserves, mais je suis con- " vaincu qu'il faudra adopter le principe " fondamental si nous voulons avancer."

La portée de ces paroles du représentant du gouvernement de la métropole, le ministre même des colonies et le député du plus grand centre manufacturier de l'Angleterre, ne sauraient être exagérée. Le principe dont les colonies réclament l'adoption depuis des années est accepté.

Aussi le Congrès, après une discussion de plusieurs jours, au cours de laquelle des résolutions offertes par la chambre de commerce de Toronto et par le commissaire du Canada formellement favorable au commerce préférentiel, furent discutées et opposées par quelques libre-échangistes opiniâtres, afin d'en arriver à une conclusion unanime, adopta la proposition suivante :

"Ce congrès est d'opinion que l'établis- " sement de relations commerciales plus " étroites entre l'Angleterre et les colonies " est un sujet qui mérite et demande la " considération prompte et soigneuse des " intéressés. Ce congrès représente de " plus respectueusement au gouverne- " ment que si les colonies ou aucune d'en- " tre elles offre quelque suggestion sur ce " sujet, il serait expédient de donner à " telle suggestion toute considération et " de chercher à formuler quelque plan " pratique de réalisation en convoquant " une conférence de délégués représentant " toutes les parties intéressées."

En juin 1896, M. Chamberlain disait qu'il trouvait les éléments d'une proposition satisfaisante pour le commerce préférentiel dans les limites de l'Empire dans la résolution de la chambre de commerce de Toronto.

On peut donc dire que la poire était mûre quand sir W. Laurier débarqua en Angleterre pour le Jubilé.

Le 13 juin 1897, en présence de M. Laurier, le duc de Devonshire, autrefois chef du parti libéral en Angleterre, disait (tout en se déclarant encore en faveur du libre-échange) "qu'on attribuait au libre-échange des vertus qu'il ne possédait pas, et que l'on avait prédit des résultats qui avaient fait défaut" ; que "son adoption universelle rapide dans tout le monde avait été prédite et que la prophétie ne s'était pas réalisée" ; que "les admirateurs et les partisans quand même de l'école de Manchester essaient de nous per-

suader que bien que la prophétie ne se soit pas réalisée, il est plus avantageux pour nous que nous soyons le seul pays libre-échangiste du monde" ; que "bien peu des disciples du libre-échange d'il y a cinquante ans auraient cru pour un seul instant, qu'à l'époque actuelle la France et l'Allemagne feraient un commerce énorme dans des conditions de stricte protection" ; que "le monde n'est pas devenu le paradis commercial prédit à l'origine des opinions libre-échangistes" ; que "nous avons fait, depuis, la triste expérience que le libre-échange seul ne nous a ouvert aucuns marchés anciens ni nouveaux" ; que "si nous voulons pourvoir au commerce croissant qui nous est indispensable pour supporter notre population croissante, nous devons trouver ces marchés pour nous seuls" ; et que "l'expansion et la consolidation coloniales sont essentielles au maintien de notre prospérité."

Le discours dans lequel le duc de Devonshire exprima ces vues fut considéré en Angleterre comme un signe avant-coureur de l'adoption, par le gouvernement de lord Salisbury, de la proposition déjà énoncée par M. Chamberlain en mars 1896.

Il est bien évident que si M. Laurier avait eu pour deux sous à cœur l'intérêt de ses compatriotes, l'intérêt de la classe agricole que les libéraux adorent en temps d'élection, il aurait sauté sur l'offre que lui faisait en débarquant Lord Devonshire, il aurait fait ses conditions.

Au lieu de cela, il se rengorgea dans sa dignité et voulu épater les Anglais.

Dans un banquet qui eut lieu le soir de sa rencontre avec le duc de Devonshire, il s'écriait la main sur son cœur :

"Je revendique pour le gouvernement actuel du Canada l'honneur d'avoir passé une résolution en vertu de laquelle les marchandises anglaises entrant au Canada jouissent cette année d'une réduction douanière de 12½ pour cent, et l'année prochaine cette réduction sera portée à 25 pour cent. Ceci, nous l'avons fait sans demander de compensation. Toute une classe de nos citoyens voulait que cette concession fût l'objet d'un *quid pro quo*. Le gouvernement canadien est resté sourd à ces sentiments. Nous avons agi ainsi parceque nous avons à l'égard de la Grande Bretagne une dette de reconnaissance à acquitter. Nous l'avons fait parceque nous ne voulons pas déranger le système de libre-échange qui a fait tant de bien à l'Angleterre."

Comme pose, comme effet, c'est très joli cela, évidemment.

Mais les cultivateurs du Canada avaient-ils autorisé M. Laurier à déclarer qu'ils ne voulaient rien échanger des faveurs accordées à l'Angleterre.

Non, sûrement non.

Disons plutôt que le gouvernement canadien d'Ottawa semble s'être lancé dans la voie des concessions stériles, accordant des faveurs à la métropole sans rien demander en retour, et bouleversant ainsi de fond en comble toutes les négociations conduites depuis 20 ans, qui avaient pour point de départ des avantages réciproques.

Nous avons commencé par accorder en 1897 un rabais de 25 pour cent sur nos droits aux produits venant de l'Angleterre; cette année le rabais est porté à 33⅓ pour cent, à la grande satisfaction des commerçants anglais, mais sans que nos produits recoivent la moindre faveur ou préférence sur le marché anglais.

Ainsi, privés de tout accès au marché américain, nous nous trouvons cependant à accorder des privilèges spéciaux aux Etats-Unis, tels que libre entrée du fil de fer barbelé, du fil d'engerbage, du blé d'inde, facilités pour la compagnie qui

jouit du monopole de l'huile de charbon chez nos voisins, de miner chez nous pour des citoyens américains.

D'un autre côté, nous donnons un rabais de 33⅓ p.c. à l'Angleterre sur ses marchandises et nous n'avons aucun autre avantage sur le marché anglais pour nos produits que les Américains, les Allemands, les Belges et les nations étrangères en général.

Maintenant on peut se demander :

Sir Wilfrid Laurier a-t-il une excuse valable à donner pour n'avoir pas insisté pour obtenir un quid pro quo, quelqu'avantage en échange ?

Le gouvernement n'a pas même eu le courage de sa trahison, et Sir W. Laurier a essayé de la cacher sous des raisons qui sont de la plus noire hypocrisie.

A son retour au Canada, avec toutes ses décorations, Sir W. Laurier s'est trouvé un peu gêné pour expliquer pourquoi il avait repoussé les avances qui lui étaient faites pour en arriver à une entente en vue de favoriser les produits canadiens et coloniaux.

Il s'est sauvé d'embarras en jouant la grande comédie.

Il a déclaré avec émotion que c'était par bonté de cœur pour l'Angleterre qu'il n'avait pas voulu insister sur des concessions réciproques.

"Il redoutait trop, disait-il, les malheurs qui assailliraient l'Angleterre si elle se lançait dans la voie de la protection pour lui imposer un mouvement pareil, même dût le Canada en profiter."

"Jamais, jamais, disait-il, la main sur son cœur, je ne consentirai à voir la Grande Bretagne se mettre dans les griffes du monstre protectionniste."

Ceci est un échantillon des palinodies de M. Laurier quand il trahissait le Canada.

L'intérêt qu'il portait à l'Angleterre et à son commerce quand il était dans l'opposition, on le connaît.

Voilà des extraits qui montreront la vraie sensibilité de M. Laurier à l'égard des intérêts britanniques quand il était dans l'opposition et qu'il s'amusait avec les Yankees à faire des nœuds à la queue du Lion Britannique.

Sir R. Cartwright s'exprimait ainsi :

"J'avoue que la différence de droits est l'essence de la réciprocité illimitée. Mais je ne considère pas pour ma part que nous ayons contracté à l'égard des hommes d'Etat anglais aucune dette de gratitude ; que nous leur devions même quelque chose, si ce n'est à titre de chrétiens le pardon pour les maladresses monstrueuses qu'ils ont commises dans tous les traités, transactions ou négociations qu'ils ont entreprises avec les Etats-Unis et où le Canada était intéressé et cela, depuis le temps de Benjamin Franklin jusqu'à ce jour."

M. Davies déclare en 1892 :

"Allons-nous nous priver de négocier la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis parceque cela établirait une différence de droits défavorable à l'Angleterre. Devons-nous légiférer dans l'intérêt du Canada ou de l'exportateur anglais.'

M. Laurier en plein Parlement disait en 1892 :

"Tandis que les conservateurs commettent l'erreur de baser leur politique commerciale sur l'uniformité d'allégeance et la vigueur du sentiment, nous, libéraux, maintenons que la politique commerciale du pays doit être basée non pas sur des sentiments mais sur des principes d'affaires. . . . Il est absurde de supposer qu'avec la position que nous occupons les intérêts du Canada peuvent toujours être identiques à ceux de la Grande Bretagne. Un jour doit survenir où ces intérêts viendront en conflit, et alors, quoi qu'il advienne, quelque regret que je puisse éprou-

ver d'en venir à cette nécessité, je me rangerai du côté de mon pays natal. Quant à moi, en me décidant pour cette politique de réciprocité illimitée, j'ai songé d'abord et tout le temps aux intérêts du Canada, que les sujets britanniques qui siègent dans le parlement britannique veillent aux intérêts de la Grande Bretagne.

"Nous avons des devoirs à remplir vis-à-vis le Canada et non pas vis-à-vis l'Angleterre. Absolument comme le gouvernement anglais ne se gêne pas pour nous faire savoir que ses premiers devoirs sont à l'égard de la Grande Bretagne et non du Canada, de même dans toutes ces questions, le devoir des colonies autonomes est de songer à elles-mêmes d'abord, ensuite et toujours."

M. Edgar ne restait pas en arrière et disait :

" Il est inutile de songer à une réciprocité avec les Etats-Unis qui n'entraînera pas une différence de droits contre l'Angleterre."

Enfin !

Le *Globe*, du 4 février 1891, s'écriait :

" Si le libre-échange avec les Etats-Unis doit nous faire du bien, votons pour lui, quand bien même il devrait créer deux fois pour une des différences de droits désavantageuses à l'Angleterre."

Ils s'en moquaient bien, alors, de l'Angleterre ces bons grits.

Que leur importait ?

Ils criaient : le Canada d'abord !

Maintenant, c'est la Grande Bretagne, d'abord, ensuite et partout.

Comment et pourquoi ce changement ?

Dans son fameux rapport Lord Durham a dit, en 1837, qu'on pourrait angli*fi*er la race française avec des croix, des honneurs, des récompenses.

Le très honorable Sir W. Laurier, G. C. M. G., Conseiller Privé de Sa Majesté, est un triste exemple de l'efficacité du traitement conseillé par Lord Durham sur les natures peu trempées.

Le tarif préférentiel a-t-il amené une augmentation de notre commerce avec la Grande Bretagne?

Les libéraux le prétendent et c'est même leur excuse pour avoir trahi les intérêts des producteurs canadiens en ne cherchant pas à leur obtenir une préférence en Angleterre.

Mais les faits sont là pour prouver que cette prétention n'a aucune fondation.

Il y a eu peut-être augmentation dans notre commerce avec l'Angleterre, mais le tarif préférentiel n'y est pour rien, ainsi qu'il peut être facilement démontré.

Depuis trois ans que les libéraux sont au pouvoir nos importations d'Angleterre, pays privilégié, se sont augmentées de $8,000,000 et ont monté de $29,000,000 à $37,000,000.

Pendant la même période les importations au Canada des Etats-Unis, pays non privilégié, se sont élevées de $61,000,000 à $97,000,000.

Ainsi, nous avons d'un côté la nation privilégiée, dont le commerce avec le Canada augmente de 30 p.c. ; tandis que le commerce de la nation non privilégiée voit son commerce augmenter de 52 p.c.

(*Rapp. dept. industrie et commerce* 1899, p. 23.)

En voilà un privilège.

Maintenant, le tarif préférentiel a-t-il eu pour effet, comme le désiraient ses précurseurs, de détourner la Grande Bretagne des demandes qui allaient aux Etats-Unis ?

Les chiffres ne confirment pas cette prétention.

Voici un tableau qui indique la marche ascendante en valeur des importations américaines sur les importations anglaises au Canada.

En 1896 les importations américaines l'emportaient sur les importations anglaises, au Canada, de $25,594,282.

En 1897	$32,236,853
En 1898	46,204,673
En 1899	55,947,043

(*Débats* 1900, p. 2275.)

Ainsi la supériorité numérique des importations américaines a augmenté de $30,000,000 en trois ans de tarif préférentiel.

Ceci règle un côté de la question.

Prenons les exportations.

Le tarif préférentiel a-t-il augmenté nos exportations?

(*Débats* 1900, p. 3562 et suivantes.)

Voici un état qui prouve le contraire. C'est l'état de l'exportation des chevaux du bétail et des moutons pendant les trois dernières années conservatrices et les trois années libérales :

	No.	Valeur.	
1896—Chevaux	21,852	$2,113,095	
1896—Bétail	104,451	7,082,542	
1896—Moutons	391,490	2,151,283	$11,346,920
1899—Chevaux	12,384	898,063	
1899—Bétail	211,847	8,522,835	
1899—Moutons	405,322	1,540,857	10,961,155
Exporté en plus sous les conservateurs			$ 385,165

Prenons d'autres articles.

Le bœuf abattu, par exemple :

	Lbs.	Lbs.
1894	2,277,112	
1895	5,673,592	
1896	411,468	8,362,172
1897	1,660,220	
1898	898,200	
1899	363,810	22,230
Bœuf exporté en plus sous les conservateurs		5 439,942

Les viandes de conserve maintenant :

	Lbs.	Lbs.
1894	7,829,022	
1895	3,470,446	
1896	9,339,337	20,638,805
1897	4,848,894	
1898	2,424,073	
1899	1,110,165	8,383,133
Exporté en plus sous les conservateurs		12,255,672

Le poisson :

1899	$ 9,909,662
1896	11,077,765
En plus sous les conservateurs.	$ 1,168,103

Les produits forestiers :

1898	$26,511,539
1896	27,175,686
En plus sous les conservateurs.	$ 664,147

Maintenant, les libéraux parlent beaucoup d'avoir augmenté les exportations du beurre.

Voyons un peu quels sont les faits; voyons ce qu'a produit leur tarif préférentiel comparé à ce qu'avait fait la protection.

Prenons les trois premières années du régime protectionniste :

1879—Exportations de beurre	$2,101,897
1880 " "	3,058,069
1881 " "	3,573,034
	$8,733,000

Augmentation moyenne sous la protection............$2,911,000

Maintenant, les trois années de tarif préférentiel :

1897	$2,089,173
1898..........................	2,046,686
1899..........................	3,700,873
	$7,836,732
Moyenne..	$2,612,244
En plus sous les conservateurs.	$ 896,268
Moyenne en plus sous les conservateurs..................	298,756

Quant au fromage, il y peut-être augmentation.

Mais s'il y a eu augmentation dans la quantité, il n'en a guère été autant pour les prix.

D'après les livres bleus, le fromage exporté en 1896 a rapporté 8.474 cents la livre.

En 1899, il a rapporté 8½ cts.

Si le tarif préférentiel ne fait pas mieux que cela, il n'est pas bon à grand chose.

Enfin, prenons l'exportation des œufs et consultons l'année statistique.

Nous voyons que depuis 1879 la moyenne de douzaines d'œufs exportés sous le régime conservateur, chaque année était de 1,438,207.

Depuis 1895, dans les trois années de régime libéral, la moyenne a été de 1,166,948 douzaines par année.

Par conséquent, sous les conservateurs, il s'exportait 271,259 douzaines d'œufs en plus, en moyenne.

Par conséquent, le tarif préférentiel n'a servi ni la Grande Bretagne, ni le Canada.

Le tarif différentiel ne réduit-il pas les droits en faveur de certains articles utiles aux cultivateurs?

Aucunement.

La réduction préférentielle atteint les objets de luxe—pas les objets nécessaires aux cultivateurs.

Ainsi, avec les 33⅓ de réduction, les dro ts sur les bijoux sont réduits à 20 p.c.

"	soies...............	23⅓ p.c.
"	dentelles...........	23⅓ p.c.
"	pianos..............	20 p.c.
"	porcelaine..........	20 p.c.
"	rubans..............	23⅓ p.c.
"	montres.............	16⅔ p.c.
"	velours.....	20 p.c.

(*Débats* 1900, p. 2704.)

Mais tout le reste n'est pas des objets que les cultivateurs importent d'Angleterre.

Pour se faire une idée de ce qu'importent les cultivateurs et d'où ils l'importent, voilà un tableau des importations d'articles de ferme pour 1898-99 :

(*Débats* 1900, p. 3754.)

	Des Etats-Unis.		De la Grande Bretagne.
	Nombre.	Valeur.	
Cultivateurs..........	2,500	$ 17,945	Aucun.
Appareil de liage..........	103,312	32,756	"
Graine..........	2,912	84,683	"
Voitures de ferme..........	1,897	78,455	"
Fourches..........	46,997	11,005	8, valeur $37.
Chariots..........	607	26,202	Aucun.
Houes..........	187	2,400	"
Moissonneuse..........	6,931	664 610	"
Sleigh..........	379	5,664	"
Couteaux à foin..........	170	4,652	"
Sacs de coton..........	24,845	24,845	$3,697.
Rateaux à chevaux..........	4,330	69,043	Aucun.
Couteaux à paille..........	213	104	"
Tondeuses à gazon..........	2,562	6,338	11, valeur $267.
Machines à faucher..........	10,332	348,735	Aucun.
Charrues..........	9,617	192,158	"
Tarières à poteau..........	485	195	"
Pioche à pommes de terre..........	16	249	1, valeur $58.
Râteaux..........	26,864	4,920	Aucun.
Hacheuses..........	504	25,066	"
Nettoyeuses..........	7,953	56,856	"
Autres outils agricoles..........	....	21,785	$491.

En somme, $1,658,676 d'ustensils de ferme ont été importés des Etats-Unis, et juste $4,283 d'Angleterre.

Quelle grosse différence cela fait pour les cultivateurs que la réduction soit de 25 p. c. ou de 33⅓ p. c.?

Maintenant, quel peut être l'effet de l'augmentation de la réduction préférentielle de 25 p. c. à 33⅓ p. c.?

Le danger, c'est que cet accroissement constant de la préférence et l'intention bien indiquée par le ministre des finances de pousser de plus en plus le Canada dans cette voie, ne porte un coup très grave à notre industrie nationale et une lourde atteinte à la protection qui est la sauvegarde du Canada.

Tant que la préférence accordée à l'Angleterre était de 25 p. c. seulement les Américains ne s'en sont pas occupés parce que la proximité du Canada compensait cette différence.

Mais cette augmentation de 8⅓ pour cent dans la préférence va leur donner à réfléchir.

Comme ils ne sont pas gens à se laisser expulser du Canada sans batailler.

Le stock de surplus que possèdent les Américains est tel que, dussent-t-ils tou sacrifier cela pour ruiner les industries canadiennes, ils vont le sacrifier.

S'il faut baisser les prix de 50 p. c. ils le feront pour garder la place en faisant tomber nos manufactures.

Voilà ce qui va arriver et voilà ce qui attend nos ouvriers.

La préférence de 33⅓ p. c. va atteindre nos industries nationales, c'est ce que personne ne nie, les orateurs libéraux l'ont déclaré dans leurs discours.

C'est Sir Richard Cartwright qui a dit :

" Le manufacturier canadien sera oblige de baisser ses prix aux prix des Anglais.
(*Débats* 1900, p. 2841.)

M. Heyd, député de Brand, a dit :

.... " Une diminution proportionnellement se produit sur toute la catégorie d'articles dont quelques-uns sont importés d'Angleterre sous le régime de la préférence, car c'est toujours le plus bas prix auquel les articles peuvent être obtenus de quelque place que ce soit, c'est le prix qui commande.
.... " Cette réduction ne s'applique pas seulement aux marchandises qui viennent en vertu du tarif de préférence ; non-seulement à ceux qui viennent de l'étranger, mais aussi aux articles produits dans le pays qui viennent en concurrence avec les articles importés."
(*Débats* 1900, p. 3505.)

M. Macdonald, de Huron, dit :

" Prenez tous les articles que nous importons de la Grande Bretagne et d'autres pays et vous trouverez que le tarif de préférence a eu pour effet de faire baisser partout les prix."
(*Débats* 1900, p. 2246.)

De l'aveu même des libéraux, l'effet du tarif préférentiel monté à 33⅓ p. c. doit être de réduire de 33⅓ pour cent la protection dont jouissait le pays, la politique nationale qui lui a permis de se développer.

Les industries canadiennes peuvent-elles sans péril subir cette diminution?

Il n'y a pas d'hommes au courant des affaires du Canada qui le soutiendra un seul instant.

Peut-être, eut ce été possible si nous avions eu, d'autre côté, une compensation sous forme d'encouragement à l'industrie agricole par une préférence en Angleterre.

Sans compensation c'est impossible. Le tarif préférentiel sera la ruine du Canada de ses industries, de ses ouvriers,

aux l'ont

ui a dit :
era oblige
nglais.

it :
tionnelle-
gorie d'ar-
importés
la préfé-
bas prix
e obtenus
st le prix

lique pas
viennent
non-seule-
'étranger,
s dans le
e avec les

nous im-
t d'autres
rif de pré-
aisser par-

l'effet du
c. doit être
protection
que natio-
elopper.

uvent-elles
a ?

ourant des
tiendra un

le si nous
pensation
l'industrie
Angleterre.

ssible. Le
du Canada
rs,